



INTERNATIONAL SKI INSTRUCTORS ASSOCIATION  
INTERNATIONALER SKILEHRERVERBAND  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MONITEURS DE SKI

---

# Procès-verbal

**Assemblée des délégués de l'ISIA  
du 12 mai 2010, 15h00**

**à Aviemore, Écosse**

**Macdonald Aviemore Highland Resort**



## T1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 15h00 précises, le président ouvre l'assemblée des délégués, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, notamment au président d'INTERSKI Erich Melmer, au secrétaire général d'INTERSKI Fritz Mares, à M. Andrew Lockerbie qui est le président de la BASI, l'hôte de la manifestation, salue le site d'Aviemore et donne immédiatement la parole à Erich Melmer, le président d'INTERSKI qui remercie pour l'invitation. La présence d'INTERSKI est importante en ce qui concerne les suggestions pour le congrès dont le programme sera entièrement remanié pour 2011 afin d'être actualisé et plus ouvert sur l'avenir. Pour la première fois, le travail médiatique professionnel est confié à une agence.

Le président constate que l'AD a été convoquée dans les délais et le secrétaire général annonce que conformément au contrôle nominal des présences, les associations membres suivantes sont représentées par leurs délégués :

### Liste des présences et des voix congrès ISIA 2009

V= voix | P = payé | Mem. = membre | Prés.= présent | DdV = droit(s) de vote



Pays	Timbres	V	P	Me m.	Représenté par	DdV
Andorre	500	4	O		XXX	X
Argentine	700	2	O	X	Bacer Martin	2
Australie	500	4	O		XXX	X
Belgique	150	1	O	X	De Greef Alain	1
Bulgarie	250	1	O	X	Grouev Iankov Petar	1
Canada	500	1	O	X	Martin Jean	1
Chili	50	4	O		XXX	X
Croatie	375	4	O		XXX	X
Danemark	500	1	O	X	Rünnow Imhof Heidi	1
Allemagne	3.100	5	O	X	Pohl Wolfgang	5
Finlande	250	1	O	X	Timo Welsby	1
France	9.353	11	O	X	Fernand Masino	11
Grèce	250	1	O	X	Gritsi Sophia	1
Grande- Bretagne	1.000	3	O	X	Andrew Lockerbie	3
Pays-Bas	500	1	O	X	Frank Luiten	1
Irlande	50	1	O	X	Mason Kathryn	1
Israël	400	4	O	X	XXX	X
Italie	10.200	12	O	X	De Gaudenz Dino	12
Japon	650	2	O	X	Mabuchi Yuichi	2
Liechtenstein	20	4	O		XXX	X
Monténégro	400	4	O		XXX	X
Nouvelle- Zélande	500	4	O		XXX	X
Norvège	400	4	O		XXX	X
Autriche	5.000	6	O	X	Rudi Lapper	6
Pologne	150	1	O	X	Zieba Krzysstof	1
Roumanie	150	1	O	X	Popescu Codru	1
Russie	460	4	O		XXX	X
Saint-Marin	60	1	O	X	Corrado Sulsente	1
Suède	400	4	O		XXX	X
Suisse	4.500	6	O	X	Claude Meyer	6
Serbie	60	4	O		XXX	X
Slovaquie	40	1	O	X	Pavelka Jaroslav	1
Slovénie	500	4	O		XXX	X
Espagne	3.000	4	O	X	Breitfuss Hans	4
Tchéquie	500	1	O	X	Knot Libor	1
Turquie	177	4	O		XXX	X
Hongrie	50	1	O	X	Dr Egri Katalin	1
États-Unis	500	1	O	X	Armstrong John	1
<b>Total des présences</b>	<b>41 403 sur 45 245 voix</b>	<b>66 sur 80 DdV</b>		<b>24 sur 38</b>		<b>Majo- rité = 34 2/3</b>





---

Sur un total de 38 membres, 24 associations membres sont représentées. Les délégués présents représentent 66 voix sur un total de 80. Le comité directeur est intégralement représenté.

Les représentants de l'association coréenne de professeurs de ski KSIA sont également présents à titre d'observateurs.

### **Décision 1/AD 2010 :**

L'assemblée des délégués 2010 ayant été convoquée et réunie régulièrement, le quorum est donc atteint.

## **T2 Rapport du président de l'ISIA et des commissions**

Le président demande si quelqu'un souhaite que l'ordre du jour soit modifié et comme cette question ne suscite aucune réaction, l'assemblée peut passer à l'ordre du jour.

Compte rendu : à Jesolo, l'assemblée des délégués a adopté la nouvelle norme minimum pour les moniteurs de ski professionnels ISIA, avec timbre et carte ISIA servant à la fois d'identifiants pour les professionnels et de critère d'adhésion des associations à l'ISIA. La formation nationale respective doit être conforme aux critères de qualité imposés mais la situation de départ varie fortement selon les pays. Il existe parfois une réglementation nationale ou régionale alors que dans d'autres pays, les directives ne s'appliquent que dans certaines régions. Il existe toutefois aussi un grand nombre de pays dénués de toute réglementation souveraine. Notre objectif est en tout cas la formation de professeurs assurant un



enseignement de qualité et la sécurité de leurs élèves, le client qui s'adresse à un professeur de sports de neige ISIA devant pouvoir se fier à des critères minimaux de qualité.

L'an passé, 4 réunions du comité étaient principalement consacrées à la base de données ISIA et à la carte ISIA, la CT a effectué 2 tests ISIA et a constaté que le règlement était conforme à nos attentes, les 50 points FIS étant une bonne valeur de tarage pour les ouvriers.

Sept formations nationales de professeurs de ski ont été contrôlées en matière de norme minimum. Nous avons tenté de trouver une voie ne représentant pas une trop lourde charge pour la commission et pour le pays visité. Nous pouvons être très satisfaits des résultats.

À Bansko, le Kids Event a été l'occasion de comparer les méthodes et les processus didactiques dans l'enseignement aux enfants, une attention spécifique étant accordée à la sécurité.

Plusieurs réunions du comité directeur d'Interski ont eu lieu ainsi qu'une rencontre bruxelloise avec l'UE, sur invitation de la commission.

Tel a été le résumé des activités du comité directeur, de la commission technique et de la commission de marketing.

Björn Zeitz remettra un compte rendu pour la commission juridique :

Chères et chers collègues de l'ISIA,

Consacré à un thème très controversé en raison de la grande diversité des intérêts respectifs, ce COMPTE RENDU émanant de la commission juridique vous fournira toutes les informations requises sur notre engagement et nos activités et abordera essentiellement deux groupes thématiques sur lesquels je préférerais ne pas trop en dire tout en y étant obligé :

1. EUROTTEST
2. FEMPS/ESLV

Permettez-moi de préciser dès maintenant deux points :

- Dans la version actuelle de son règlement, l'Eurotest et son taux d'échec aléatoire doivent disparaître.



- Et il s'agit d'empêcher que l'organisation FEMPS se profile en Europe comme fédération européenne se considérant comme unique détentrice de l'avenir des professeurs de ski européens.

Il faut que chacun de nous se rende compte que si ces deux objectifs échouent, les professeurs de ski indépendants et travaillant en free-lance devront bientôt rester chez eux ou passer l'Eurotest et en subir toutes les conséquences désastreuses.

Concernant l'**Eurotest**, je me permets, pour le

point n° 1, de faire une RÉTROSPECTIVE rapide permettant de mieux appréhender la situation actuelle.

Comme vous le savez, l'ISIA a sérieusement étudié, dans les années 2007/2008, la mise en place de l'Eurotest comme critère de qualification pour le niveau supérieur – carte ISIA.

Vous savez également qu'après avoir contrôlé une série d'Eurotests et leurs résultats, nous avons été fermement convaincus qu'il ne fallait pas mettre en place ce test et son règlement spécifique produisant des résultats absolument inacceptables pour les candidats ; la prise de position correspondante est jointe au procès-verbal de l'assemblée des délégués de Jesolo en 2008.

Le test de course ISIA a alors été adopté et a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui : même si ses résultats sont sévères, ils sont majoritairement justes, d'autres pourront certainement fournir de plus amples informations à ce sujet.

Point n° 2 :

Deux nouveaux hivers se sont écoulés et nous avons pu analyser un plus grand nombre d'Eurotests, ce qui n'a fait que confirmer notre évaluation : l'Eurotest produit des résultats absolument inacceptables pour les candidats, un taux d'échec de 80 à 90 % étant la règle, exception faite de quelques rares exceptions. Ce taux d'échec ne s'explique toutefois pas par le mauvais niveau technique des participants mais par l'absurdité du règlement et il n'est absolument pas question de le cautionner. On ne peut pas traiter ainsi la nouvelle génération.

Mon président allemand s'est exprimé de façon fort diplomatique à ce sujet mais on comprenait très bien, entre les lignes, que les résultats de l'ET ont un impact dramatique par exemple en Allemagne, et qu'il n'est pas possible de coopérer sur cette base ; pourquoi adhérer à une association exigeant ce



test si on en arrive un jour à ne plus avoir ou représenter de professeurs de ski.

Point n° 3 :

Dans l'intérêt de la très grande majorité des associations membres de l'ISIA, nous avons donc mis en place les mesures suivantes :

1. Nous avons adressé une protestation officielle à la commission européenne contre l'EUROTEST et l'avons justifiée à plusieurs reprises en raison des questions qui nous ont été adressées ; la dernière justification complémentaire vous parviendra dans les prochains jours. Elle récapitule tous les faits et est plus qu'éloquente. Entre-temps, une seconde Direction générale est impliquée, en plus de la Direction générale Marché intérieur et services et l'on peut espérer qu'une décision officielle nous sera communiquée avant la fin de l'année.
2. Dans ce contexte, je vous informe qu'une conférence d'évaluation a eu lieu en mars à Bruxelles et qu'il ressort des entretiens parallèles informels que la commission européenne souhaite qu'une PLATEFORME européenne soit mise en place, ce que la France et l'Autriche refusent toutefois pour des raisons bien compréhensibles.
3. Je vous signale également qu'un candidat allemand ayant échoué à quelques points près lors d'un Eurotest effectué à Garmisch a porté plainte contre le gouvernement de la Bavière en raison des conditions d'admission à l'épreuve de l'Eurotest ; nous sommes convaincus de disposer bientôt d'une clarification juridique du problème Eurotest, émanant d'un tribunal allemand et qui devrait abonder dans notre sens.

Je le répète encore une fois avec toute la clarté requise :

- Il ne s'agit pas tant de l'Eurotest en soi
- Mais le règlement de l'Eurotest est l'une des causes principales du taux d'échec élevé, d'une part en raison du SYSTÈME DE COEFFICIENT pour les coureurs étalons, d'autre part en raison de la DISPOSITION ne tenant respectivement compte que du temps le plus rapide/fictif du coureur étalon, même si 3, 4, voire 5 coureurs étalon ont pris le départ. Ceci ouvre la porte aux résultats aléatoires, les calculs le prouvent.

Je vous demande expressément, dans ce contexte, de dissocier précisément EFFET et CAUSE :

- Les « vilains » ne sont pas les membres de l'ISIA qui contestent et attaquent l'Eurotest – n'oublions pas qu'au départ de cette affaire, nous avons fait preuve de bonne volonté
- Mais la FEMPS sabote elle-même son Eurotest en défendant sans aucune souplesse un règlement qu'il est impossible de cautionner sur le long terme en raison du taux d'échec inacceptable.



---

Concernant la **FEMPS**, j'ajouterai que nous avons également porté plainte contre l'utilisation de l'adjectif « européenne » dans le nom de l'association FEMPS/ESLV : dans l'intérêt de nos adhérents et de l'ISIA même, il est inacceptable qu'une organisation telle que la FEMPS se profile sur le marché et se présente publiquement en arborant l'attribut trompeur « européenne ».alors que 3 nations seulement en sont membres, parmi lesquelles une association ne représente pas les professeurs de ski mais surtout les écoles de ski (ÖSSV), une seconde association étant une organisation semi-étatique (le Collegio Nazionale) et l'association italienne des professeurs de ski, qui est représentée dans notre groupe n'étant justement pas membre de la FEMPS – **De plus**, le règlement utilisé est de type « galère » (autrement dit tout le monde rame sous les ordres de 3 « capitaines ») et ne tient aucunement compte de la moindre réflexion européenne et démocratique ; si l'un de vous envisage d'adhérer à la FEMPS, qu'il lise d'abord attentivement les statuts de cette organisation insidieuse.

De plus, l'UE a déjà interdit à la FEMPS de se présenter publiquement, comme elle l'avait fait initialement, avec le drapeau européen dans son en-tête.

Voici les informations que je tenais d'abord à vous communiquer et je vous remercie de votre attention.

Pour la commission juridique  
Björn L. Zeitz



Prises de parole après le compte rendu de la commission juridique :

Roger Mure Ravaud (F) : Nous avons écouté le bel exposé de la CJ – un ramassis de mensonges. 80 % de taux d'échec lors de l'Eurotest ? Mes sources présentent des résultats entièrement différents. En France, 1'433 participants ont passé l'épreuve et 412 ont réussi, soit 28,75 %. À St. Christoph (Autriche), le taux était même de 56 %, seul le test de Maria Alm se soldant par seulement 19 % de réussite, Sestola cumulant divers résultats. Je demande à M. Zeitz de me citer ses sources sinon nous serons contraints de déposer contre lui une plainte en diffamation.

Björn Zeitz : Toutes ces données sont référencées et attestées dans la protestation adressée à la commission européenne de même que dans la plainte déposée contre la FEMPS.

Christian Abenthung (A) : Ce matin M. Zeitz a déclaré que les écoles de ski autrichiennes employaient jusqu'à 80 % de professeurs de ski étrangers. En vérité, il ne s'agit que de la moitié des moniteurs, soit 40 %.

La protestation de l'ISIA concernait également l'Autriche et le gouvernement autrichien a déjà adressé une réponse officielle à la commission. On tente d'empoisonner le débat à l'aide de slogans. Il est également faux de prétendre que l'Autriche et la France s'opposent à la création d'une plateforme professionnelle. Les conditions préalables ne sont pas du tout favorables. À ce jour, aucun groupe professionnel n'a réussi à mettre en place une plateforme commune.

Riet Campell : Nous en sommes au point de l'ordre du jour Comptes rendus et pas encore au point Discussion qui peut se prolonger à l'infini. Je vous prie de bien vouloir respecter l'ordre du jour.

Alain de Greef (B) : En Belgique, nous avons adopté l'Eurotest. J'entends toujours parler de pourcentages. Si j'envoie des gens insuffisamment qualifiés passer le test, j'aurai bien évidemment 100 % d'échec. La Belgique a participé aux tests. Au départ, le taux de réussite n'était que de 50 % mais il est passé à 80 % au bout de 3 ans. Un pourcentage ne veut rien dire. Au lieu de remettre le test en question, nous devrions nous demander si la préparation des candidats est suffisante.

Mario Fabretto (I) : Je tiens d'abord à m'excuser si ma façon de parler n'est pas tout à fait correcte mais je dois passer par le biais d'une langue étrangère puisque je ne peux pas m'exprimer dans ma langue natale. Précisons tout d'abord que l'Italie compte environ 14'000 professeurs de ski et 350 écoles de ski, autrement dit de très nombreuses familles vivent de ce



métier. Des débats très houleux sont engagés avec les régions, avec les responsables touristiques car il ne faut pas oublier qu'il existe 17 compétences et organismes publics différents dans les régions italiennes auxquels s'ajoutent 15 chambres professionnelles régionales et autant d'associations régionales de professeurs de ski. Et nous sommes tous d'avis différent quant au fait d'autoriser ou non les professeurs de ski étrangers à exercer leur profession en Italie. En Italie aussi, le litige opposant la FEMPS et l'ISIA a malheureusement provoqué de vastes disputes internes entre AMSI (l'association volontaire nationale de professeurs de ski), le Collegio Nazionale (la chambre professionnelle nationale), certaines chambres professionnelles régionales et les organismes d'État. Mais nous commençons à en avoir assez car les autres activités se retrouvent bloquées et les ressources des professeurs de ski sont gaspillées lors de réunions et de disputes n'ayant aucune raison d'être. Il faudrait contacter la FEMPS via le Collegio Nazionale afin de trouver un compromis. L'affaire dure depuis maintenant 10 ans pendant lesquels nous aurions pu nous consacrer à des activités bien plus judicieuses.

Le président Campell clôt le point de l'ordre du jour Comptes rendus en remarquant qu'il faudra intensifier la communication. Nos activités doivent se concentrer exclusivement sur notre client.

### **T3 Approbation des comptes annuels 2009 et décharge du comité directeur**

Le président demande à l'AD si tous les membres acceptent que Katalin Egri s'occupe de la vérification des comptes, Frank Lund et Tomislav Sepic étant absents.

#### **Décision 2/AD 2010 :**

L'AD confirme à l'unanimité Katalin Egri (H) au poste de vérificatrice des comptes pour l'exercice 2009.

Le trésorier Jiri Kotaska présente de façon détaillée les comptes annuels 2009 et explique individuellement les chapitres des dépenses et des recettes (voir annexe).

#### **COMPTE RENDU DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES**

La vérificatrice des comptes Katalin Egri confirme que la comptabilité de l'ISIA a été vérifiée et est en règle.



Débat sur les comptes annuels :

Christian Abenthung (A) veut savoir où les frais correspondant aux honoraires d'avocat (plaintes et protestations) ont été décidés et comptabilisés et quel est leur montant.

Le secrétaire général Hugo Reider répond que ces frais ont reçu l'aval du comité directeur et que des dépenses s'élevant à € 10'000.00 ont été comptabilisées pour 2009 à titre de frais des commissions.

Roger Mure-Ravaud (F) : La France ne donnera pas son approbation aux comptes annuels.

Une fois le débat terminé, le président demande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2009.

#### **Décision 3/AD 2010 :**

L'AD approuve à la majorité les comptes annuels 2009 avec les voix défavorables de l'Autriche (6), de la France (11) et de la Belgique (1) : 48 voix pour et 18 voix contre, pas d'abstention, et donne décharge à l'unanimité au comité directeur et au président.

### **T4 Cotisations**

Le président propose de maintenir encore une fois les mêmes cotisations pour 2011. L'AD approuve cette proposition.

#### **Décision 4/AD 2010 :**

L'AD décide à l'unanimité de maintenir le niveau des cotisations pour 2011, le montant de base par association membre jusqu'à 500 professeurs de ski étant de CHF 750.00 plus CHF 1.50 par moniteur supplémentaire.

### **T5 Budget 2011 / Approbation**

Le budget 2010 est présenté par le trésorier Jiri Kotaska (voir annexe).

Débat sur le budget :



Christian Abenthung (A) : Quelle est la part revenant aux dépenses générées par M<sup>e</sup> Mailänder dans les pertes du bilan s'élevant à CHF 50'000.00 ?

Président Campell : La majorité des dépenses est affectée à la création et à l'entretien de la base de données ainsi qu'aux activités de contrôle.

Abenthung : Pourquoi les coûts des insignes sont-ils passés de CHF 1'000.00 à 18'000.00 ?

Campell : En lisant tout le bilan, on comprend facilement qu'il s'agit d'un compte de fonctionnement. Les nouveaux insignes sont commandés mais sont payés par les membres. La même somme se retrouve côté recettes.

Abenthung : Pourquoi le budget 2011 ne prévoit-il aucune dépense pour l'événementiel?

Campell : Parce que l'Interski aura lieu en 2011 et que chaque nation paie elle-même sa participation.

Abenthung : Un budget est un plan et si on ne comprend pas le plan, on ne peut pas approuver le budget. Pour les 2 années à venir, 25 % des réserves sont planifiées. Mais il manque les plans d'activités. L'Autriche ne peut pas approuver un tel budget.

Roger Mure-Ravaud : La France ne peut pas approuver un budget provisoire. Il vaudrait mieux investir dans la recherche et le développement que de dépenser l'argent en honoraires d'avocat.

Campell : Il y a 12 ans, j'ai repris la présidence de l'ISIA avec un avoir d'environ CHF 150'000.00. Pendant toutes ces années, notre engagement personnel et le fait qu'aucun membre du comité directeur ne comptabilise ses prestations ont permis de multiplier le patrimoine de l'ISIA par deux tout en réalisant tous nos objectifs et en instaurant de nouvelles activités. Au sein du comité directeur, chacun de nous y a contribué par son idéalisme et son renoncement personnel. Nous avons clairement exposé notre plan ce matin. Il faut réaliser la base de données, procéder aux contrôles et mettre en pratique les décisions adoptées. Tout ceci n'est plus possible sur la base d'un travail bénévole. Si le budget n'est pas assez clair, je propose de reporter la décision. Nous allons élaborer un plan détaillé que nous présenterons ensuite à l'AD lors de l'Interski de St.Anton, en même temps que le budget 2012.

### **Décision 5/AD 2010 :**



---

L'AD accepte à l'unanimité de reporter la décision pour le budget 2011 et de ne voter qu'en janvier 2011, lors de l'AD ayant lieu pendant l'Interski de St.Anton, quand un plan détaillé présentant les activités prévues avec les postes de dépenses correspondants sera présenté.

## **T6 Demande d'adhésion de nouveaux membres**

Le secrétaire général communique pour la commission juridique qu'il n'existe aucune nouvelle demande d'adhésion.

À l'heure actuelle, les procédures d'admission pour les associations nationales de professeurs de ski suivantes sont en suspens : Ukraine, Macédoine (FYROM) et Lettonie. Il n'a pas encore été possible de procéder aux contrôles dans ces pays notamment faute de certitude quant à l'organisation indépendante des formations respectives et à l'atteinte du plus haut niveau de formation. Il est proposé, pour ces associations, de maintenir le statut d'observateur.

La demande émanant de l'association coréenne des professeurs de ski KSIA et qui avait déjà été soumise lors de la dernière AD doit être réétudiée. Les documents manquants ont entre-temps été communiqués et le vice-président Asie, Yuichi Mabuchi, s'est rendu deux fois l'an dernier, accompagné par le membre de la CT Eiichi Kodama, sur les sites de formation des professeurs de ski coréens. Toutes les formalités ont été remplies, la documentation est complète, seule la certitude que la norme minimum de formation est respecté fait encore défaut.

Le comité directeur propose d'accorder à l'association coréenne de professeurs de ski KSIA le statut de pays d'adhésion-observateur.

Le représentant de l'association coréenne de professeurs de ski, Dong Hwan Kim, est invité à prendre la parole pour présenter sa fédération à l'AD. Le vote a lieu après ce bref exposé.

**Décision 6/DV 2010** : l'assemblée des délégués prend connaissance de la demande d'adhésion de l'association des professeurs de ski de Corée du Sud - Korea Ski Instructors Association – KSIA – et lui confère le statut de pays d'adhésion.



## T7 Demande d'exclusion d'un membre (SNMSF – France)

La commission a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour par l'intermédiaire de Björn Zeitz.

La demande en soi et les motifs ont été adressés à tous les membres. Björn Zeitz précise dans ce contexte qu'il s'agissait surtout et qu'il s'agit encore, pour la commission juridique, de communiquer le comportement du président français à la masse des membres et de leur montrer comment le pays membre qu'est la France procède pour affaiblir et nuire à la renommée mondiale de l'ISIA et du timbre ISIA. Hormis le fait que toutes les conditions sont réunies pour l'exclusion de la France, la commission juridique ne s'oppose toutefois pas à ce que le comité directeur retire de nouveau ce point de l'ordre du jour, le but visé étant atteint.

Abenthung (A) : Il est vraiment étrange qu'une telle demande soit déposée contre un ou plutôt contre le membre fondateur d'ISIA. Je trouve la méthode employée singulière, ne serait-ce que le choix de mots tels qu'« infâme », « sans scrupules » etc. Une exclusion ne serait possible qu'en cas d'atteinte intentionnelle à la renommée d'ISIA ou en cas de violation des statuts. Gilles Chabert n'a fait que présenter la FEMPS à la fédération des exploitants de remontées mécaniques, et ce de façon démocratique.

Riet Campell : Chacun de nous peut lire ce qui a été écrit. Le fait est que j'ai été invité à intervenir, en tant que président de l'ISIA, à la réunion des exploitants de remontées mécaniques en mars 2010 où j'aurais eu la possibilité de présenter ISIA. Après le courrier de Chabert, mon invitation a tout simplement été retirée, mon intervention annulée, j'ai été déclaré *persona non grata* et il n'a plus été question de présenter ISIA puisque toutes les informations avaient déjà été transmises par Gilles Chabert. Et je peux également vous dire que, toujours suite à la lettre de Chabert et sur requête de la fédération française des exploitants de remontées mécaniques, FIANET était en passe de prendre la décision de recommander à ses propres adhérents de supprimer les avantages offerts aux membres ISIA. Ce n'est que grâce à l'intervention des représentants de la Suisse et de l'Allemagne, qui ont ensuite reçu le soutien d'autres pays, que cette mesure a pu être évitée au dernier moment. Cela n'a plus rien à voir avec un comportement démocratique et les bonnes mœurs.

Heidi Rünnow-Imhof (DK) : Pour le Danemark, ce ne sont pas les avantages financiers tels qu'un forfait à tarif réduit qui justifient surtout l'adhésion à ISIA. Par contre, concernant l'Eurotest, nos moniteurs de ski y participent. Certains réussissent, d'autres non. Mais après un entraînement intensif, ils y



parviennent. Nous sommes satisfaits de l'Eurotest. Peut-être pas sous sa forme actuelle, mais quant à son principe. Nous sommes surpris de la demande d'exclusion d'un membre aussi important que la France. Dans les années 90, il y a eu de gros malentendus entre la France et le Danemark. Mais nous avons pu les résoudre en procédant autrement, par le biais d'accords bilatéraux. Depuis 1999, nous coopérons étroitement avec ENSA et SNMSF. Nos partenaires français ont eux aussi profité de cet accord et il est certain que nous ne sommes pas toujours d'accord avec certains aspects de la formation française. Nous en parlons sur une plateforme réunissant le Danemark et la France et nous trouvons des solutions. L'exclusion de la France d'ISIA ne résoudrait aucunement les problèmes.

Roger Mure Ravaud (F) : On ne peut pas retirer simplement une demande. Il n'y a qu'à passer maintenant au vote. Nous le répétons : le vote est à l'ordre du jour et nous voulons que ce scrutin ait maintenant lieu.

Les délégués français distribuent à tous les délégués de l'AD ISIA une « lettre ouverte » émanant de la SNMSF et demandant entre autres d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la prochaine AD :

- Exclusion de Björn Zeitz
- Démission de l'ensemble du comité ISIA
- Publication d'un communiqué de presse communiquant cette obtention de satisfaction

Alain de Greef (B) : L'émotion est en train de prendre le dessus. Il y a un gros problème au niveau de la communication. Vous vous connaissez tous depuis des années et vous parlez ensemble. Je voudrais qu'à l'avenir, la communication ait préalablement lieu.

Petar Jankow (BG) : Voulons-nous nous disputer ou essayer de construire une passerelle?

Le président Campell déclare pour le comité directeur, avec l'accord du demandeur (la commission juridique), que la requête du comité directeur (point 7 de l'ordre du jour : exclusion d'un membre) est retirée. Si un vote doit quand même avoir lieu à ce sujet, une nouvelle demande doit être déposée et acceptée par l'AD en tant que nouveau point de l'ordre du jour.

Abenthung (A) : Selon l'art. § 4 du règlement, il n'est pas possible de retirer une demande déposée.

Roger Mure Ravaud (F) : Nous ne sommes pas là pour nous concerter sur des subtilités juridiques. Un tort a été causé à la France. Nous exigeons que les délégués discutent du départ ou non de la France.



---

Alain de Greef (B) : J'ai été attentif. La Belgique dépose la demande d'exclusion de SNMSF-France de l'ISIA.

Selon l'art. 3, alinéa 2, l'assemblée des délégués est tenue d'approuver à la majorité des deux tiers l'acceptation d'une demande comme nouveau point de l'ordre du jour.

Après la désignation à l'unanimité, par l'AD, des deux scrutateurs Justo Olivieri (Arg.) et Dersey Mark (États-Unis), le vote s'effectue par bulletins.

Le résultat est annoncé après le dépouillement du scrutin :

Pour l'admission de la demande : 32 voix

Contre l'admission : 34 voix

La requête de la Belgique est donc refusée, le vote portant sur l'exclusion de la France n'a pas lieu.

## **8 Interski 2011 – St.Anton – Austria**

Il n'existe à l'heure actuelle pas d'autres informations, les points importants ayant déjà été abordés lors de l'allocution du président Melmer.

## **9 Congrès 2012**

Il n'y a actuellement pas encore de demande concrète concernant l'organisation du congrès et les membres éventuellement intéressés sont invités à poser leur candidature par écrit avant le congrès Interski.

## **10 Championnats du monde ISIA 2013**

La Russie est le premier pays candidat pour l'organisation des championnats du monde. Les autres candidats intéressés sont invités à déposer leurs demandes écrites avant l'AD de St.Anton au cours de laquelle l'attribution sera décidée.

## **11 Divers**

Andrew Lockerbie demande qu'à l'avenir, la désignation « Grande-Bretagne » soit systématiquement employée dans les procès-verbaux et les listes



officielles de l'ISIA à la place d'« Angleterre », cette dernière n'étant qu'une partie de la Grande-Bretagne.

Il est souhaitable que la documentation soit désormais transmise plus tôt aux délégués afin que ces derniers aient le temps de l'étudier.

La BASI dispose d'une assurance peu coûteuse pour les professeurs de sports de neige (assurance accident avec prise en charge des coûts de rapatriement) et la propose volontiers aux autres associations membres intéressées.

Roger Mure-Ravaud présente ses excuses à la Grèce pour l'exemple utilisé dans le courrier de Gilles Chabert.

Personne d'autre ne prenant la parole, le président Campell clôt la séance à 18h30.

**Le président**

Riet R.Campell

**Le secrétaire général**

Hugo Reider

*Pièces jointes à ce procès-verbal :*

- 1) *Comptes annuels 2009, déjà reçu*
- 2) *Budget 2011, déjà reçu, doit-être refait*
- 3) *Requête de la commission juridique sur l'exclusion de la France, déjà reçu*
- 4) *Courrier de la SNMSF – Gilles Chabert adressé à la fédération française des exploitants de remontées mécaniques et courriel de même provenance adressé à l'ensemble des associations du FIANET, déjà reçu*
- 5) *Requête adressée par l'ÖSSV à l'AD du 06.05.2010, en annexe en Allemand*
- 6) *Lettre ouverte du SNMSF à l'assemblée des délégués de l'ISIA, à été distribuée à l'AD par Roger Mure-Ravaud*
- 7) *Courrier de l'association grecque des professeurs de ski à ISIA, en annexe*